



Refus d'un logement pour cause non valable

Par **kassidy**, le **22/04/2008 à 16:19**

Bonjour, Suite à une demande de logement étudiant, une commission a étudié mon dossier puis m'a contacté pour me dire qu'un logement m'est attribué. De ce fait j'effectue la visite du logement, je remet les documents demandés à la personne responsable, et pendant ce temps celle-ci me parle des modalités de location tel que montant du loyer etc..., puis me dit que je pourrais m'installer dans l'appartement d'ici le mois prochain. Ensuite 2 semaines plus tard, cette même personne me contacte pour me dire que le logement m'a été refusé car mes revenus et ceux du garant sont insuffisants, et même qu'avec les APL se seraient toujours insuffisants. Est-ce que cette action est légale? Si non que dois-je faire?